

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 00100

Numéro SIREN : 325 068 682

Nom ou dénomination : CITARMOR

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2020 sous le numéro de dépôt 3343

Greffe du tribunal de commerce de Saint Briec



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 20/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/3343

Déposant :

Nom/dénomination : CITARMOR

Forme juridique :

N° SIREN : 325 068 682

N° gestion : 1982 B 00100

CITARMOR
 Société par actions simplifiée au capital de 127 200 €
 Siège Social : 20, rue Max Le Bail – 22000 SAINT-BRIEUC
 325 068 682 - R.C.S. SAINT-BRIEUC
 (la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
 DU 29 JUIN 2020**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

DEUXIÈME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 16 082 euros, de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 16 082€

Affectation :

Poste « Autres réserves » 82 €

Dividendes 16 000 €

TOTAUX : 16 082 € 16 082€

Le dividende global revenant à chaque part sociale est ainsi fixé à 2,01 euros.

La date de mise en paiement est fixée au plus tard le 30 septembre 2020.

Rappel des distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices se sont élevés respectivement à :

Exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3- 2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 décembre 2018	401 735 €			
31 décembre 2017	0 €			
31 décembre 2016	0 €			

Pour copie certifiée conforme

Le Président



Compte de Résultat Simplifié

CITARMOR



Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 29/05/20
Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		33 530	33 040
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		5	0
PRODUIT D'EXPLOITATION		33 535	33 040

Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		4 251	5 530
Impôts, taxes et versements assimilés		5 231	5 326
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements		5 134	5 134
Dotations aux provisions			
Autres charges			5
CHARGES D'EXPLOITATION		14 616	15 995

RÉSULTAT D'EXPLOITATION		18 920	17 045
--------------------------------	--	---------------	---------------

Produits financiers			1 992
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices		2 838	2 855

BÉNÉFICE OU PERTE		16 082	16 183
--------------------------	--	---------------	---------------

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses	2 838	
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		18 920
---	--	---------------

Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		18 920
---	--	---------------



6

Bilan Simplifié

CITARMOR

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 29/05/20
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	300 419	253 136	47 283	52 417
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	300 419	253 136	47 283	52 417

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	323		323	941
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	157 685		157 685	135 675
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	158 008		158 008	136 616

TOTAL GÉNÉRAL	458 427	253 136	205 291	189 033
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

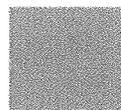
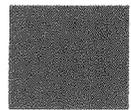
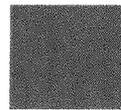
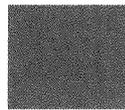
PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	127 200	127 200
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	12 720	12 720
Réserves réglementées		
Autres réserves	38 833	22 651
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	16 082	16 183
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	194 835	178 753

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	8	44
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 754	7 380
Autres dettes	5 693	2 855
Produits constatés d'avance		
DETTES	10 456	10 279

TOTAL GÉNÉRAL	205 291	189 033
----------------------	----------------	----------------

Annexe



Immobilisations - Amortissements

CITARMOR

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 29/05/20
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains	36 588			36 588
Constructions	263 831			263 831
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	300 419			300 419

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions	248 002	5 134		253 136
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL	248 002	5 134		253 136

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

CITARMOR

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 29/05/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
--------------------------------------	--	--	--	--

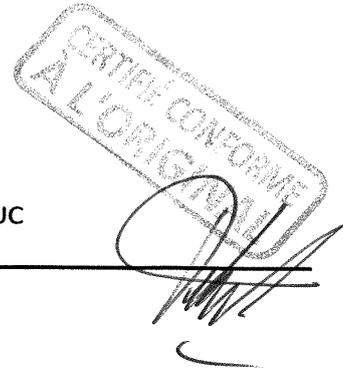
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

SAS CITARMOR

Au capital de 127 200 €

Siège social : 20 rue Max Le Bail 22 000 SAINT-BRIEUC



R.C.S. SAINT-BRIEUC 325 068 682

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2019

**PENTHIEVRE AUDIT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes**

**19 rue d'Armor
22 400 LAMBALE**

u



6

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CITARMOR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié :

La page 2 de l'annexe nous précise que la société détient des actifs pour 300 419 €. Une dépréciation de ces actifs non provisionnée impacterait la présentation des comptes annuels.

Procédure d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Nos travaux ont notamment consisté à vérifier que la valeur nette comptable de ces actifs n'était pas supérieure à leur valeur réelle.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à LAMBALLE,
Le 15 juin 2020

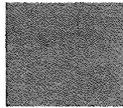
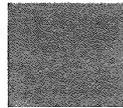
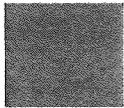
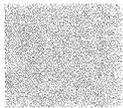
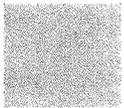
PENTHIEVRE AUDIT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Représentée par :

Henri LE CAM
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

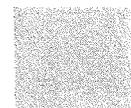
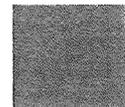


CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2019



Bilan Simplifié

CITARMOR

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 29/05/20

Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	300 419	253 136	47 283	52 417
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	300 419	253 136	47 283	52 417

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	323		323	941
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	157 685		157 685	135 675
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	158 008		158 008	136 616

TOTAL GÉNÉRAL	458 427	253 136	205 291	189 033
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	127 200	127 200
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	12 720	12 720
Réserves réglementées		
Autres réserves	38 833	22 651
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	16 082	16 183
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	194 835	178 753

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	8	44
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 754	7 380
Autres dettes	5 693	2 855
Produits constatés d'avance		
DETTES	10 456	10 279

TOTAL GÉNÉRAL	205 291	189 033
----------------------	----------------	----------------

Compte de Résultat Simplifié

CITARMOR

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 29/05/20
Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		33 530	33 040
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		5	0
PRODUIT D'EXPLOITATION		33 535	33 040
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		4 251	5 530
Impôts, taxes et versements assimilés		5 231	5 326
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements		5 134	5 134
Dotations aux provisions			
Autres charges			5
CHARGES D'EXPLOITATION		14 616	15 995
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		18 920	17 045
Produits financiers			1 992
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices		2 838	2 855
BÉNÉFICE OU PERTE		16 082	16 183
RÉSULTAT FISCAL		Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles		2 838	
Réintégrations diverses			
Abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			18 920
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficit antérieurs reportables			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			18 920

SAS Citarmor

Annexe de base aux comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2019

Exercice clos le 31/12/2019



h

6

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice.....	2
1.1. Evènements principaux.....	2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	2
2. Informations relatives au bilan.....	2
2.1. Actif.....	2
2.1.1. Tableau des immobilisations.....	2
2.1.2. Tableau des amortissements.....	2
2.1.3. Immobilisations incorporelles.....	3
2.1.4. Immobilisations corporelles.....	3
2.1.4.1. Principaux mouvements de l'exercice.....	3
2.1.4.2. Modes d'amortissement.....	3
2.1.5. Créances.....	4
2.2. Passif.....	4
2.2.1. Capitaux propres.....	4
2.2.1.1. Capital.....	4
2.2.2. Dettes financières et autres dettes.....	5
2.2.3. Charges à payer.....	6
3. Informations relatives au compte de résultat.....	6

Exercice clos le 31/12/2019



4

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

A la date d'arrêté des comptes par le président, nous n'avons aucun fait notamment lié à la crise sanitaire et pouvant remettre en cause la continuité d'exploitation à vous signaler.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Tableau des immobilisations

Libellé	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Terrains	36 588	-	-	36 588
Constructions	68 602	-	-	68 602
Installations générales et agencements	195 229	-	-	195 229

2.1.2. Tableau des amortissements

Libellé	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Terrains	-	-	-	-
Constructions	68 602	-	-	68 602
Installations générales et agencements	179 400	5 134	-	184 534

Exercice clos le 31/12/2019

2.1.3. Immobilisations incorporelles

Absence d'immobilisations incorporelles.

2.1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1. Principaux mouvements de l'exercice

Absence de mouvement au cours de l'exercice.

2.1.4.2. Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 15 ans

Exercice clos le 31/12/2019

h

6

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L' ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients				
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	323	323	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés				
	Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance					
TOTAUX		940	940		

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Capital

Le capital est composé de 7 950 parts sociales de 16 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Exercice clos le 31/12/2019

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	8	8		
- A + d'1 à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4754	4754		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices	5693	5693		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes titres empruntés ou rem. Garant				
Produits constatés d'avance				
Total	10 279	10 279		

Exercice clos le 31/12/2019

h

6

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	
Charges sociales provisionnées	
Charges fiscales provisionnées	
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	
Dettes part. groupe	
Dettes part. hors groupe	
Dettes sociétés en participation	
Fournisseurs	
Associés	
Banques	8
Concours bancaires courants	
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	1 200
RRR à accorder, avoirs à établir	
Participation des salariés	
Personnel	
Sécurité sociale	
Autres charges fiscales	
Divers	
TOTAL	824

3. Informations relatives au compte de résultat

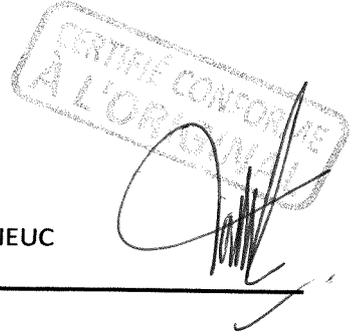
	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises			
Production vendue			
- Biens			
- Services	33 630		33 630
Chiffre d'affaires net	33 040		33 040

Exercice clos le 31/12/2019

SAS CITARMOR

Au capital de 127 200 €

Siège social : 20 rue Max Le Bail 22 000 SAINT-BRIEUC



R.C.S. SAINT-BRIEUC 325 068 682

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

PENTHIEVRE AUDIT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
19 rue d'Armor
22 400 LAMBALLE



h
6

Aux associés,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à LAMBALLE,
Le 15 juin 2020

PENTHIEVRE AUDIT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Représentée par :

Henri LE CAM
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

2